

même notaire. Mais nous ne les avons pas pu trouver. Nous concluons de ces instructions et pouvoirs, ainsi que des circonstances, que la vente à Le Roux n'était pas parfaite, mais simulée, y étant sujette.

Descheneaux possédait de plus 90 arpents de terre à la porte de la ville, dans Saint-Roch, bornés à Cadet, son voisin, et à la rivière Saint-Charles (Cf. Reg. A. Domination française, à la suite de p. 71.) Il a dû en disposer de même et en connaissait bien la valeur future.

Aussitôt que le traité de paix fut promulgué il se vit assuré, qu'en restant en Canada, il n'avait plus rien à craindre pour sa personne et ses biens au pays. Il se mit dès lors à asseoir sa fortune sur des biens-fonds et accapara les seigneuries de ses complices, les Péan et de Meloises. Péan écroué à la Bastille et condamné à 600.000 livres de restitution en pouvait faire plus que de ramasser au mieux les débris de sa fortune dans la colonie. C'est ainsi que les seigneuries de Neuville ou Pointe-aux-Trembles, de Saint-Michel, Livaudière, et Saint-Etienne de Beaumont passèrent aux mains de Descheneaux et à son décès le 15 septembre 1793, dans celles de son fils aîné, le curé Brassard de l'Ancienne-Lorette.

Avant la vente finale de sa mai on des remparts en 1768 que nous allons bientôt mentionner, il s'était installé pour sa vie durant, dès 1767, dans une grande et belle maison qu'il fit construire à grand frais dans la rue des Pauvres (du Palais). C'est aujourd'hui la maison de bains vis-a-vis et dépendante de l'Hôtel Victoria, surmontée depuis d'un second étage et mansardes.

On peut dire que c'est vers cette époque que remonte la construction des trois maisons actuelles à deux étages de la rue des Remparts, à la place de celle occupée par Montcalm. A-t-elle été faite par Descheneaux lui-même du temps